

N° 011 -2025/PR/ADET/DG/DO/DAF/PRMP/SD
B/24

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT DES MEMBRES DE L'UNITE DE GESTION DU PROJET DE
RENFORCEMENT DE L'ADET POUR L'AMELIORATION DE L'ACCES ET DE LA QUALITE DE LA FORMATION DANS LES
METIERS DES SECTEURS INDUSTRIELS**

I- CONTEXTE GENERAL

Le Bénin s'est engagé dans un processus de réforme de son système éducatif avec l'adoption, en décembre 2019, de la Stratégie nationale de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (SN-EFTP). Très tôt, le choix a été fait de mettre en œuvre le SN-EFTP en s'appuyant sur les secteurs économiques prioritaires identifiés par le Plan National de Développement (PND) 2018-2025 comme moteurs de l'accélération de la croissance économique sur lesquels le Bénin doit asseoir son développement. Ces six (6) secteurs prioritaires sont : l'agriculture, l'énergie, le numérique, le tourisme, l'hôtellerie et la restauration (THR), l'artisanat et l'ensemble constitué du cadre de vie, des infrastructures et des transports. Le développement d'un capital humain de qualité est donc une priorité dans chacun de ces secteurs. L'objectif est de « former des professionnels épanouis capables de répondre aux besoins d'une économie stable, durable et inclusive ». Concrètement, il s'agit : (i) d'améliorer les conditions d'accès et de performance de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) ; ii) mettre en place un système de suivi efficace pour l'amélioration continue de l'employabilité des stagiaires de l'EFTP ; (iii) développer une gouvernance plus inclusive, efficace et efficiente.

Pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie de l'EFTP, le gouvernement du Bénin et l'Union Européenne ont convenu d'actions financées à travers le programme d'appui à la promotion de l'innovation, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (EFTP) pour l'emploi des jeunes. Ce programme est mis en œuvre par l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET), l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) et la GIZ.

Le programme est décliné en 4 produits spécifiques interdépendants ci-après qui appuieront le gouvernement béninois dans la mise en œuvre des réformes de l'EFTP. Il s'agit de :

- (i) P1. la réhabilitation et la spécialisation de lycées techniques professionnels industriels, y compris les services connexes requis pour leur fonctionnement afin d'augmenter les capacités d'accueil des apprenants ;
- (ii) P2. l'amélioration de la qualité de la formation et l'adéquation de la formation professionnelle aux besoins du marché de l'emploi;
- (iii) P3. l'accroissement des capacités du secteur privé pour contribuer à une meilleure employabilité des jeunes sortants notamment via l'établissement de partenariats de coopération entre les structures de formation professionnelle et les acteurs du secteur privé; et
- (iv) P4. le renforcement des capacités opérationnelles de trois agences clés du secteur de l'éducation au Bénin chargées de la mise en œuvre de la politique de l'EFTP, le développement de Sèmè city, et la construction des infrastructures.

Les actions de ce programme qui relèvent de l'ADET sont : (i) la réhabilitation de six lycées techniques professionnels (LTP) selon les normes requises et avec des aménagements appropriés pour les personnes à mobilité réduite et les besoins des jeunes filles, (ii) le recrutement d'une assistance technique pour l'exécution du programme (iii) l'élaboration des curricula selon l'approche par compétences, en intégrant les aspects genre, changement climatique et développement durable dans les formations et (iv) le renforcement de l'ADET pour l'amélioration de l'accès et de la qualité de la formation dans les métiers des secteurs industriels.

Dans le cadre de cette dernière action de renforcement de l'ADET, il est programmé la mise en place d'une Unité de Gestion du Projet (UGP) qui se chargera de la gestion administrative, technique et financière du financement de l'Union Européenne et, le cas échéant, de la Banque Européenne d'Investissement en cours d'instruction.

L'objectif général est de renforcer la capacité opérationnelle de l'ADET pour une mise en œuvre plus efficace et efficiente des projets du sous-secteur de l'EFTP.

L'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET) lance ainsi le présent appel à candidatures pour le recrutement des membres de l'UGP. Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

I. POSTE DU (DE LA) CHEF (FE) DE PROJET

En qualité de chef(fe) de Projet et sous l'autorité du Directeur Général, Coordonnateur du projet, il veillera à la mise en œuvre des activités du projet pour l'atteinte des résultats escomptés et ceci, dans le respect des documents de base du projet, notamment les accords de financement et les différents manuels. A ce titre, le(la) Chef(fe) de projet est chargé(e) de :



- assurer la coordination technique, l'animation de l'équipe du projet et les relations avec les structures étatiques, prestataires et partenaires ;
- assurer la coordination financière et administrative tout en promouvant des standards de qualité élevés ;
- identifier les risques et proposer des mesures correctives et les faire remonter à sa hiérarchie ;
- coordonner la mise en œuvre de toutes les activités du projet sur les plans administratif, technique et financier, conformément aux orientations du Directeur Général ;
- assurer le suivi des indicateurs de performance du projet ;
- rendre compte de manière continue au Directeur Général de l'évolution du projet ;
- participer au processus de capitalisation et aux divers travaux visant à l'amélioration fonctionnelle et technique de l'offre de l'Agence.

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Le/la Chef(fe) de Projet, sous l'autorité du Directeur Général de l'ADET, Coordonnateur du projet, a pour responsabilités et tâches de :

- veiller à la bonne planification des activités du projet par la coordination des travaux d'élaboration des plans de travail annuel (PTA), des plans de passation de marchés (PPM), des termes de référence d'activités et tous autres documents à soumettre à l'avis de non-objection de l'Union Européenne ;
- préparer les sessions des comités de pilotage et des comités de suivi du projet ;
- assurer la mise en œuvre du projet et la production des rapports techniques et financiers et de tout rapport requis au cours de sa mise en œuvre ;
- organiser les audits techniques et financiers du projet selon la périodicité prévue.

Le/la Chef(fe) de projet est plus particulièrement responsable de la mise en œuvre opérationnelle du projet et doit rendre compte de manière continue au Directeur Général, Coordonnateur du projet. Il/elle devra travailler sur tous ces aspects en étroite collaboration avec les parties prenantes.

PROFIL REQUIS

- Être âgé de 60 ans au plus à la date limite de dépôt des candidatures (critère éliminatoire).
- Avoir un diplôme d'études supérieures de niveau BAC + 5 au moins dans les domaines suivants : gestion des projets, économie, finances, ingénierie de formation, planification, statistique, ou tout autre domaine équivalent.
- Avoir au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle générale à un poste de niveau équivalent dont au moins cinq (5) ans dans un poste de coordinateur de projets de développement financé par un bailleur de fonds.
- Avoir réalisé au moins une mission de suivi et évaluation sur un projet ou avoir occupé au moins un poste de directeur de la planification d'une institution ou structure publique.
- **Atouts :**
 - o avoir exécuté ou participé à des travaux dans le sous-secteur de l'EFTP ;
 - o avoir une expérience avérée en tant que coordonnateur de projet financé par les bailleurs de fonds (UE, AFD, Banque Mondiale...).

II. SPECIALISTE EN PASSATIONS DES MARCHÉS

Le/la Spécialiste en Passation de Marchés (SPM) fait partie de l'équipe du projet installée à l'ADET. Il/elle est directement rattaché(e) au Chef de Projet et entretient des liens fonctionnels avec les autres membres de l'ADET. Le/la Spécialiste en Passation de Marchés devra mettre en place une organisation administrative efficace capable de garantir la réalisation de toutes les activités liées à la passation de marchés en conformité avec les directives et les règlements requis.

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Sous la responsabilité du Chef de Projet, le/la Spécialiste en Passation de Marchés (SPM) assure les tâches ci-après :

- contribuer à la mise en place et à la mise à jour des instruments de base de la passation de marchés dans le respect strict de l'Union Européenne (manuel de passation des marchés et documents de gestion des marchés conformes aux exigences du manuel d'exécution du projet) ;
- mettre en place des outils de gestion des marchés adaptés aux besoins du projet, dont le plan annuel de passation des marchés et sa mise à jour périodique ;
- développer des mécanismes de suivi de l'exécution des contrats, des procédures et pratiques nécessaires à la transparence, l'intégrité et la traçabilité du système de passation des marchés, notamment la publication et le système de classement.

Le (la) SPM exécute toutes tâches à lui confiées par ses supérieurs hiérarchiques en relation avec son domaine d'intervention.

PROFIL REQUIS

- Être âgé de 60 ans au plus à la date limite de dépôt des candidatures (critère éliminatoire).
- Être titulaire d'un diplôme supérieur (BAC + 5) en Gestion des marchés publics, Droit Commercial, Finances publiques, administration publique, ou tout autre domaine équivalent.
- Avoir un minimum de huit (08) années d'expériences professionnelles en matière de passation de marchés.
- Avoir une expérience en tant que Spécialiste en passation des marchés sur les projets financés par les PTF (UE, Banque mondiale, etc...) serait un atout.
- Avoir une excellente connaissance des techniques de passation des marchés publics en général et des règles et procédures de passation des marchés des bailleurs de fonds multilatéraux dont l'Union Européenne.
- Avoir une solide connaissance des logiciels courants (Word, Excel, Power Point) et des plateformes (SIGMAP, PRAG...).
- Avoir une excellente capacité rédactionnelle en français, ainsi qu'une bonne aptitude pour la communication et le travail en équipe sous pression.
- Avoir une Bonne capacité d'analyse et de synthèse.
- Avoir une bonne capacité de résolution des problèmes liés à la Passation de marchés publics.
- Avoir fait des formations professionnelles en Passation des marchés sur les règles nationales et sur les règles des partenaires.

III. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature pour chacun des postes est composé de :

- une copie de la carte nationale d'identité valide ;
- une lettre de motivation adressée à Monsieur le Directeur Général de l'ADET ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- une copie des attestations ou certificat de travail justifiant les expériences professionnelles ;
- une copie des diplômes et attestations de formation.

L'ADET se réserve le droit de réclamer les originaux aux fins de vérification.

Le dossier de candidature contenu dans une enveloppe scellée et portant la mention « **Candidature pour le poste de (préciser le poste)** », doit être déposé, au plus tard le 21. janvier 2026, tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, au Secrétariat de l'ADET sis au 2ème étage de l'Immeuble TWECY MELO - 28, Rue du Commerce 5.123 – COTONOU, E-mail : secretariat_adet@adet.bj, Tél (+229) 01 53 22 22 22.

NB : Tout dossier de candidature déposé hors délai ou déposé sous pli non scellé sera rejeté.

IV. SELECTION

La sélection se fera en deux étapes à savoir

- La présélection sur étude de dossiers de candidatures reçus. Le score minimum requis pour être présélectionné est de 70 points sur 100.
- La sélection après un entretien d'embauche avec les candidats présélectionnés.

Seuls les candidat (e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s.

L'ADET se réserve le droit de ne pas donner suite au présent avis de recrutement, sans aucun préjudice.

Cotonou, le 29/12/2025

Pour l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique,
Le Directeur Général 2




Fructueux S. AHO